Mesdames et Messieurs les Délégués à l'éducation routière,

Vous êtes nombreux à nous avoir fait part de vos interrogations légitimes sur les prochaines évolutions de l'organisation de l'ETG dans les semaines à venir. La procédure d'agrément ayant été instruite pour 2 prestataires, nous pouvons enfin vous diffuser les éléments d'information nécessaires à votre organisation et à la communication auprès des inspecteurs, exploitants d'école de conduite et candidats.

A - Les organismes agréés

A ce jour 2 opérateurs ont obtenu l'agrément : la société SGS et La Poste.

Les arrêtés pris le 21 mai seront publiés dans les heures à venir.

Nous travaillons depuis plusieurs mois avec les candidats potentiels pour préparer le transfert de l'ETG dans les meilleures conditions possibles.

Les tests réalisés courant mai sur les sites expérimentaux de La Poste et SGS à Paris et au Mans ont donné entière satisfaction.

Par ailleurs, d'autres groupes sont en contact avec nous et ont commencé à développer leur proposition.

B - Le calendrier

2 dates à retenir, les 6 et 13 juin.

Le 6 juin:

- ouverture du site de réservation de places de La Poste : www.laposte.fr/lecode
- ouverture du site de réservation de places de SGS : www.objectifcode.com
- ouverture du site de paiement en ligne de la redevance pour l'ETG passé dans les BER (adresse url à venir dans la semaine)

Le 13 juin :

- Ouverture des centres d'examen de La Poste dans les villes suivantes : Marseille, Caen, Aurillac, Valence, Quimper, Bordeaux, Montpellier, Rennes, Grenoble, Nantes, Orléans, Angers, Chalons (51), Vannes, Metz, Valenciennes, Clermont-Ferrand, Colmar, Mulhouse, Lyon, Villeurbanne, Le Mans, Paris, Bois d'Arcy, Niort, Amiens, Montauban, Toulon, Avignon, Bobigny, Créteil et Cergy.
- Ouverture des centres d'examen de SGS dans les villes suivantes : Cergy (95), Fontenay sous Bois, Paris Gare de Lyon, Lille, Nancy, Lyon, Grenoble, Nice, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Le Mans.
- Paiement obligatoire de la redevance pour les candidats examinés dans un centre géré par l'autorité administrative (la procédure de vérification sera transmise avant la fin de la semaine).

Les volumes de places proposés par département vous seront adressés respectivement dans les jours à venir par les prestataires agréés.

Vos coordonnées (téléphone et adresse mail) ont été communiquées à ces 2 opérateurs, pour que leurs responsables locaux prennent contact directement avec vous.

C - Le calcul des coefficients

Pour juin et juillet, quel que soit votre département, pas de changement. Vous calculez les coefficients comme d'habitude.

Vous recevrez des instructions pour les mois suivants lorsque les prestataires agréés

auront affiné leur prévision de volume de places proposées à la vente.

D - la communication aux EECA

Dans la continuité du courrier (cf PJ) adressé aux EECA le 21 mai 2016 par le délégué interministériel à la sécurité et à la circulation routières, veuillez trouver ci-dessous des éléments que vous communiquerez aux exploitants de votre département pour leur préciser les conditions du transfert de l'organisation de l'ETG à des prestataires agréés.

D-1 - Je passe mon code dans un centre d'examens géré par les services de l'État (redevance de 30 euros)

Les conditions de passage, à l'exception de la vérification du paiement de la redevance dont les modalités seront connues très prochainement, sont les mêmes.

Les places d'examen pour l'ETG offertes par les services de l'État resteront calculées à l'identique pour les mois de juin et juillet.

Il en sera de même dans les mois à venir pour les départements dont l'offre des prestataires agréés n'interviendra que tardivement ou en trop faible volume (ces derniers disposent d'un an pour remplir leurs obligations de couverture géographique et de places proposées à la vente).

Ensuite, pendant la période de transition, les centres de l'État seront fermés progressivement sans qu'il n'y ait jamais rupture ou baisse de l'offre en place.

A terme, les centres de l'État ne conserveront plus que les publics spécifiques que sont les non francophones, les personnes handicapées (notamment les sourds, les dysphasiques, dyspraxiques et dyslexiques), les détenus ainsi que les titres-pros.

Pendant la période de transition, les EECA peuvent inscrire leurs candidats chez SGS et La Poste, si ces derniers sont présents à proximité, tout en continuant à bénéficier des places d'État qui leur ont été attribuées.

Il convient d'insister sur la nécessité de restituer le plus rapidement possible les places d'État le cas échéant, pour permettre de réaffecter ces disponibilités sur des examens pratiques.

D-2 - Je passe mon code avec un opérateur agréé (prix fixe : 30 euros)

- Je passe mon code avec La Poste

Au 13 juin, La Poste fera passer l'examen du code de la route à : Marseille, Caen, Aurillac, Valence, Quimper, Bordeaux, Montpellier, Rennes, Grenoble, Nantes, Orléans, Angers, Chalons (51), Vannes, Metz, Valenciennes, Clermont-Ferrand, Colmar, Mulhouse, Lyon, Villeurbanne, Le Mans, Paris, Bois d'Arcy, Niort, Amiens, Montauban, Toulon, Avignon, Bobigny, Créteil et Cergy.

Dès le 6 juin, les places d'examen seront proposées à la vente pour ces centres sur le site internet : www.laposte.fr/lecode

- Je passe mon code avec SGS

Au 13 juin, SGS fera passer l'examen du code de la route dans 13 centres d'examen en France : Cergy (95), Fontenay sous Bois (94), Paris Gare de Lyon, Lille, Nancy, Lyon, Grenoble, Nice, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Rennes, Le Mans.

Dès le 6 juin, les places d'examen seront proposées à la vente pour ces centres sur le site internet : www.objectifcode.com

SGS propose également un service client dédié à la gestion des inscriptions et des examens à la disposition des partenaires, des professionnels et des candidats pour répondre à leurs questions via l'adresse mail : fr.objectifcode@sgs.com.

(Pour info, les services de SGS sont spécifiquement axés sur la conception, l'élaboration

et l'inspection des véhicules motorisés, partout dans le monde afin d'améliorer la sécurité automobile, SGS c'est aussi le 1er réseau de centres de contrôle technique automobile avec les enseignes Sécuritest et Auto Sécurité, soit près de 2000 centres en France.)

- Les modalités d'inscription, de passage et de communication du résultat chez les OA :

Le candidat doit être à l'état de demande dans SNPC (NEPH).

2 accès pour réserver, individuel ou professionnel pour les écoles de conduite. En accès professionnel, les EECA pourront créer un compte client et inscrire leurs candidats sur les sessions choisies dans la ville de leur choix (même hors département). Ces places n'alimentent pas les populations de référence pour le calcul des places attribuées par l'État.

Le jour de l'examen, le candidat doit être en possession d'une pièce d'identité et de la convocation adressée par l'OA, le 02 n'est pas nécessaire.

Le résultat est communiqué par mail, SMS ou courrier le cas échéant, au candidat, et à l'EECA qui l'a inscrit, dans les 2 jours ouvrés.

E - L'enregistrement des déclarations d'ouverture de centres dans Aurige.

ERPC 2 se charge d'enregistrer les déclarations d'ouverture pour le mois de juin. Les copies de ces déclarations seront transmises aux départements concernés. A compter du 1er juillet, vous recevrez ces déclarations, dont le modèle est joint à ce message, sur votre messagerie professionnelle.

Vous enregistrerez le centre dans Aurige dans l'onglet "Organisme agréé" » "Ajouter un centre d'organisme agréé"



Vous effectuerez cet enregistrement dès réception de la demande, et vous retournerez à l'expéditeur le numéro de déclaration dans le cadre prévu à cet effet sur le formulaire de demande.

D'autres instructions vous parviendront d'ici la fin de la semaine. ERPC 2 reste à votre disposition pour tout besoin de précisions.